

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/06/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120622-63080-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 22 juin 2012

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DU CHESNAY, DE L'ETANG LA
VILLE, FONTENAY LE FLEURY, MAGNANVILLE, MANTES LA
VILLE, VERSAILLES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES 2
RIVES DE LA SEINE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY NOISY**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil général des 27 juin 2003 et 22 septembre 2006, relatives au règlement des contrats départementaux,

Vu la délibération du Conseil général du 16 décembre 2011 relative au budget primitif 2012,

Vu les dossiers de contrats départementaux présentés par les communes du Chesnay, de l'Etang-la-Ville, Fontenay-le-Fleury, Magnanville, Mantes-la-Ville, Versailles, la Communauté d'agglomération des deux rives de Seine et le syndicat intercommunal Bailly-Noisy,

Vu la demande de prorogation présentée par la commune d'Ecquevilly,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un contrat départemental aux communes du Chesnay, de l'Etang-la-Ville, Fontenay-le-Fleury, Magnanville, Mantes-la-Ville, Versailles, à la Communauté d'agglomération des deux rives de Seine et au syndicat intercommunal Bailly-Noisy, en fixant sa participation financière selon les tableaux figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer les contrats correspondants.

Précise :

- 1) que les crédits affectés aux huit contrats départementaux susvisés représentent un montant de 3 719 230 euros.
- 2) que les crédits de paiement sont et seront inscrits sur le chapitre budgétaire 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2012 et suivants.
- 3) que les versements des subventions sont effectués en deux versement maximum : le premier versement de 50% après réalisation de 50% du projet subventionné et le solde à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

Décide d'accepter la requête de la commune d'Ecquevilly (contrat départemental accordé par délibération du 23 mars 2007) : modification de l'échéancier de réalisation de travaux pour une opération (aménagement des abords d'un terrain sportif reporté de 2010 à 2012) et prorogation du contrat départemental d'un an, jusqu'au 1^{er} juin 2013.

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DU CHESNAY

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la CAF	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un accueil de loisirs	973 277	687 000	206 100	222 000	545 177	2012
			21%	23%	56%	
2- Création d'un multi-accueil	1 389 105	680 000	204 000	136 357	1 048 748	2012
			15%	10%	75%	
3- Aménagement des abords du site Guynemer	210 312	133 000	39 900	0	170 412	2014
			19%	0	81%	
TOTAUX	2 572 694	1 500 000	450 000	358 357	1 764 337	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Fédération Française de Football et de Tennis	Réserve parlementaire	Part communale	Année de commencement des travaux
1-Création d'un terrain de football en gazon synthétique	831 834	620 000	186 000	163 850	15 000	15 000	451 984	2012
			22%	20%	2%	2%	54%	
2-Construction de deux courts de tennis couverts	937 464	800 000	240 000	-	24 000	-	673 464	2013
			26%	-	2%	-	72%	
3- Aménagement des abords des équipements sportifs	158 927	80 000	24 000	-	-	-	134 927	2013
			15%	-	-	-	85%	
TOTAUX	1 928 225	1 500 000	450 000	163 850	39 000	15 000	1 260 375	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	DETR	CAF	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'une structure petite enfance	4 124 578	900 000	315 000	250 000	150 000	1 284 000	2 125 578	2012
			8%	6%	4%	31%	51%	
2- Restauration de l'église Saint Germain	729 309	520 000	182 000	-	-	-	547 309	2013
			25%	-	-	-	75%	
3- Mise en accessibilité de la maternelle Descartes	91 500	80 000	28 000	-	-	-	63 500	2013
			31%	-	-	-	69%	
TOTAUX	4 945 387	1 500 000	525 000	250 000	150 000	1 284 000	2 736 387	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE MAGNANVILLETABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de deux courts de tennis couverts	969 033	923 780	323 323	323 323	322 387	2012
			33,5%	33,5%	33%	
2- Construction d'un local technique	425 448	425 448	148 907	148 907	127 634	2012
			35%	35%	30%	
3- Extension de la salle polyvalente	150 772	150 772	52 770	52 770	45 232	2012
			35%	35%	30%	
TOTAUX	1 545 253	1 500 000	525 000	525 000	495 253	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

<u>OPERATIONS</u>	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Subvention de l'Etat DETR	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de salles associatives (Maison des associations)	2 418 500	900 000	315 000	810 000	0	1 293 500	2012
			13%	33,5%	0%	53,5%	
2- Réhabilitation et extension d'un centre de vie sociale (Arche en Ciel)	300 000	300 000	105 000	0	60 000	135 000	2013
			35%	0%	20%	45%	
3- Restructuration d'un centre de vie sociale (Augustin Serre)	300 000	300 000	105 000	0	60 000	135 000	2013
			35%	0%	20%	45%	
TOTAUX	3 018 500	1 500 000	525 000	810 000	120 000	1 563 500	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE VERSAILLES

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Dotations d'action parlementaire	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un jardin public sur le site des étangs Gobert	750 000	500 000	150 000	262 500	-	337 500	2012
			20%	35%	-	45%	
2- Restauration du bassin des Francine et mise en valeur du site	900 000	500 000	150 000	315 000	-	435 000	2013
			17%	35%	-	48%	
4- Création d'un jardin des cours des senteurs	1 000 000	500 000	150 000	350 000	80 000	420 000	2012
			15%	35%	8%	42%	
TOTAUX	2 650 000	1 500 000	450 000	927 500	80 000	1 192 500	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX RIVES DE LA SEINE

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné par le département	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la région Ile de France	Part CA2RS	Année de commencement des travaux
1- Aménagement du quai de Seine (Andrésey)	182 563	140 000	49 000	0	133 563	2012
			27%	0%	73%	
2- Construction d'un centre technique communautaire (Chanteloup-les-Vignes)	2 283 251	900 000	315 000	840 075	1 128 176	2012
			14%	37%	49%	
3- Construction d'un planétarium au Parc aux Etoiles (Triel-sur-Seine)	853 444	460 000	161 000	306 311	386 133	2012
			19%	36%	45%	
TOTAUX	3 319 258	1 500 000	525 000	1 146 386	1 647 872	

CONTRAT DEPARTEMENTAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY - NOISY-LE-ROI

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Subvention du département des Yvelines	Part syndicale	Année de commencement des travaux
1- Construction d'un skate parc	209 030	73 160	135 870	2012
		35%	65%	
2- Réhabilitation d'un terrain de football (n°1)	280 100	98 035	182 065	2013
		35%	65%	
3- Réhabilitation d'un terrain de football (n°2)	280 100	98 035	182 065	2014
		35%	65%	
TOTAUX	769 230	269 230	500 000	